

attestations véridiques, afin d'en dresser un procès-verbal authentique. Enfin, il ne négligea rien pour obtenir et réunir les matériaux qui devront, plus tard, lui faciliter la rédaction de son futur mémoire. M. de Savasse a-t-il réellement publié son ouvrage ? Votre érudition, Monsieur le Directeur, éclaircira certainement ce point.

L'opinion du commandeur (il paraît sincèrement convaincu) sur la formation et la composition des aérolithes ou pierres de foudre, comme il se complait à les nommer, lancées par des volcans aériens, longuement développée dans plusieurs de ses lettres, différerait complètement de l'opinion de M. Varenne de Béost, secrétaire des Etats, correspondant de l'Académie royale des sciences, qui, au grand dépit de M. de Savasse, considérait une pierre de foudre, qu'il possédait dans sa collection, comme un vulgaire produit de la nature en « la mettant indignement au rang des pyrites. » Quelle hérésie ! Du reste, M. de Béost, pour soutenir sa théorie, s'exprime ainsi, dans sa lettre du 10 décembre 1753 :

« Quand on voudra, je parie, au choix, ou de sublimer
« cette pyrite en fleur de pur soufre ou d'en tirer des sels
« vitrioliques par les lessives et l'évaporation. »

J'ajoute que si M. de Savasse différa la publication de son mémoire, c'était uniquement sous le prétexte de devenir le fortuné possesseur d'un aérolithe que M. de Béost avait « très indécemment en son pouvoir » et qu'il tenait de la libéralité de M. de Fleury, intendant, en le laissant dans la croyance que cette pierre de foudre n'était en effet qu'une « méchante pyrite. » Déjà, en 1753, M. de Verrière, peintre, à Mâcon, écrivit de la part de M. de Savasse à M. de Béost, afin d'obtenir cette pyrite. Cette négociation n'aboutit pas. Voici la réponse polie de M. de Béost :
« Vous jugerez aisément par vous-même, Monsieur,